

Les cessions d'immobilisations font référence à l'instruction budgétaire et comptable rénovée M14, et, sont codifiées à l'article L. 2331-8 du CGCT (recettes non fiscales de la section d'investissement).

▪ **Au Budget primitif :**

La prévision des cessions d'immobilisations se fait grâce à la ligne budgétaire 024 (produits des cessions) en recette d'investissement. On ne prévoit que les montants de cessions estimés **sans plus ou moins value**. C'est un chapitre sans exécution, la sortie du bien est constatée au compte administratif.

Au stade des prévisions budgétaires, seules doivent apparaître les écritures afférentes à la ligne 024. Le schéma d'écritures complet des cessions d'immobilisations est mouvementé au stade de l'exécution de la cession patrimoniale et il apparaît au compte administratif.

Les prévisions budgétaires de la ligne 024 doivent être sincères, c'est à dire qu'elles doivent être justifiées par des promesses d'achat émanant d'acquéreurs potentiels ou par tout document permettant d'établir que la vente se caractérise par de fortes probabilités de réalisation au cours de l'exercice.

▪ **Au Compte administratif :**

① La ligne budgétaire 024 ne figure pas au compte administratif. Elle est remplacée par les écritures comptables réelles de cession, avec plus ou moins values.

Schémas d'écritures :

☞ **Avec plus values sur la cession :**

Opération réelle :

Dépense	Fonctionnement	Recette
	Compte 775 (produits des cessions d'immobilisations)	

Opérations d'ordre (4 opérations) :

Dépense	Fonctionnement	Recette
Compte 675 (Valeur d'origine du bien = sortie du patrimoine) = compte R21		
Compte 676 (Valeur d'origine du bien = sortie patrimoine) = R19		

Dépense	Investissement	Recette
	Compte 21 (Valeur d'origine du bien) (égal au compte 675)	

	Compte 19 (recette - plus-value = D676)
--	---

☞ **Avec moins values sur la cession :**

Opération réelle :

Dépense	Fonctionnement	Recette
	Compte 775 (produits des cessions d'immobilisations)	

Opérations d'ordre (4 opérations) :

Dépense	Fonctionnement	Recette
Compte 675 (Valeur d'origine du bien = sortie du patrimoine) = compte R21	Compte 776 (égal au compte D19) (différences sur réalisatio négatives transférées reprises au compte résultat)	

Dépense	Investissement	Recette
Compte 19 (doit être égale à la différence entre les sommes des comptes 21 et 775)	Compte 21 (Valeur d'origine du bien) (égal au compte 675)	